

PROCES VERBAL DE SEANCE DU

LUNDI 20 MARS 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 mars 2023 à 20 h sur convocation ordinaire du 16 mars 2023.

Présents

Mmes SCHNEIDER Régine et TONNETTE Corinne
Mrs BLOT Georges, BORELA Francis, JOUBERT Roger,
MORET Florent et WEBER Jean-Paul.

Absents

Mrs DELAPORTE Clément et ORDITZ Mickaël

Procurations

M. DELAPORTE Clément à M. WEBER Jean-Paul
M. ORDITZ Mickaël à M. JOUBERT Roger

1/ NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Francis BORELA a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2/ APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le PV du 13 mars 2023 a été approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité.

M. le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Reconsidération des taux locaux d'imposition.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte.

Délibération N° 09– 20/03/2023

Objet : Finances Locales – 7.21 Vote des taux d'imposition —ANNULE ET REMPLACE DCM 5 de 2023 VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Pa mel du 17 mars 2023, la Préfecture a souligné que l'augmentation du taux de la TH est liée à celui de la TFPB et qu'il y avait lieu de revoir à cet égard la délibération prise le 13 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

à l'unanimité de rapporter la délibération 05 du 13/03/2023

Et de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 10,5 (à l'unanimité)***
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.74 % (à l'unanimité)***
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60 % (par 8 voix pour, 1 contre)***
- (- cotisation foncière des entreprises : 0 %)***

CHARGE M. le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux***
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.***

3/ BUDGET PRIMITIF 2023

Délibération N° 10– 20/03/2023

Objet : Finances Locales – 7.1 Décisions budgétaires —BUDGET PRIMITIF 2023

Connaissance prise de la note brève et synthétique de présentation du projet de budget primitif 2023, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ARRETE comme suit les comptes de la Commune pour l'exercice 2023

Investissement

Dépenses 145 066.82

Recettes 145 066,82

Fonctionnement

Dépenses 203 536.12

Recettes 203 536.12

4/ QUESTIONS DIVERSES

Néant

Pour copie conforme.

Séance levée à 20 heures 30

Délibérations

Rendues exécutoires le : 20/03/2023

Transmises à la Préfecture le : 21/03/2023

PV affiché en Mairie le : 21/03/2023